



# Comité Syndical

Convocation du 7 avril 2015

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 21 avril 2015 au Centre Communal de Saint Palais

## Présents

### Délégués titulaires / communes :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Alain BLANCHARD (AVORD), M. Jean-Luc GITTON (AZY), M. Pierre GROSJEAN (BAUGY), M. Pierre SARREAU (ETRECHY), M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Jean MOINET (GRON), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Marc BOUVELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Jean CARSOULE (SOULANGIS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Fabrice CHOLLET (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), Monsieur René THOMAS (VIGNOUX-SOULLES-AIX), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),

### Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

Mme Arlette CHARTON (CROSSES), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Gérard HELIX (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), Mme Valérie THEPIN (QUANTILLY), M. Christophe DAUGERON (RIANS), M. Denis CARRAT (SAINT-CAPRAIS), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON),

### Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

M. Pierre FOUCHET (CC EN TERRES VIVES), M. Camille DE PAUL (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

### Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

### Délégués du Conseil Départemental :

### Pouvoirs :

Armand KOSZEK (MEHUN-SUR-YEVRE) à Alain MAZÉ (ANNOIX),  
Bernard GINDRE (LAVERDINES) à Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE),  
Michèle CAULLIER (VORNAY) à Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),  
Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE) à Bernard OZON (SAINT PALAIS).

### Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Jean-François MERE (ALLOGNY), M. Jean-Paul BERGER (MOULINS-SUR-YÈVRE), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS).

### Étaient excusés :

M. Robert HUCHINS (ARÇAY), M. Yann ARCHIMBAUD (BOURGES), Mme Céline SIROT (BRECY), M. Pierre MALLERON (CHAUMOUX-MARCILLY), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), M. Bertrand MINCHIN (CROSSES), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), M. Bernard GINDRE (LAVERDINES), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), M. Pierre TAILLANDIER (MORTHOMIERS), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), M. Patrick BARNIER (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), M. Michel BONNET (PRIMELLES), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Anthony RENAULT (SALIGNY-LE-VIF), M. Eric AUDEBERT (SAUGY), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Stéphane GARCIA (SAINT JUST), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Philippe FRÉREARD (VILLABON), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Bernard BILLOT (VORLY), Mme Michèle CAULLIER (VORNAY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), Mme Magalie CACHO (BRÉCY), Mme Geneviève GRAPTON (CHAUMOUX-MARCILLY), M. Éric RADUJET (CIVRAY), Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Alfred POIRIER (GRON), Mme Dominique BLANC-BONNEVIE (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Sylviane DE BOYSSON (LAVERDINES), M. Daniel JADEAU (MARMAGNE), M. Jean-Louis SALAK (MEHUN-SUR-YÈVRE), Mme Valérie JUGAND (MORTHOMIERS), M. Marcel MAZENOUX (NOHANT-EN-GOUT), Mme Valérie FRANCOIS (PARASSY), M. Patrick

PARFAIT (PIGNY), M. Laurent RADOUX (PRIMELLES), M. Christian WEINGARTEN (SALIGNY-LE-VIF), M. Roger FOISON (SAUGY), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), M. Thomas CLAVIER (SAINT-MARTIN D'AUXIGNY), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE), M. Olivier MAUPETIT (TROUY), Mme Aurélie PINTON (VORLY), Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS), Astrid REYT (Conseil Régional), Pascal MEREAU (AD2T+SCB) Ludovic AZUAR (AD2T), Alain BRUNAUD (CCI+Conseil de Développement), Martine PARISSÉ (CCI), Pierre RABINEAU et Béatrice RENON (CAUE), Serge MECHIN (Pays Loire Val d'Aubois), Serge RICHARD (Conseil de Développement), M. AUTISSIER (Conseil Départemental).

**Assistaient également à la réunion :**

Mme SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional), M. CHASSET (Ch. de Métiers) Mme CAHBENAT (St Palais), M. SEREZAC (AD2T), Mme JOYEUX et M. GINALHAC (Ch. d'Agriculture), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges).



Le Président du Pays de Bourges remercie l'ensemble des membres et plus particulièrement Bernard OZON, Maire de la commune, qui s'est proposé pour recevoir l'assemblée et lui laisse la parole pour présenter la commune en quelques mots.

Puis, Alain MAZÉ propose d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, après un rappel des thèmes identifiés.

**I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 12-03-15 :**

- Approbation,

**II - Suivi du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,**

**III- Étude Trame Verte et Bleue :**

- Présentation des offres et choix du Cabinet d'Études,

**IV- Opération Plantons le Décor :**

- Présentation des offres et choix du fournisseur,

**V- Présentation du programme LEADER,**

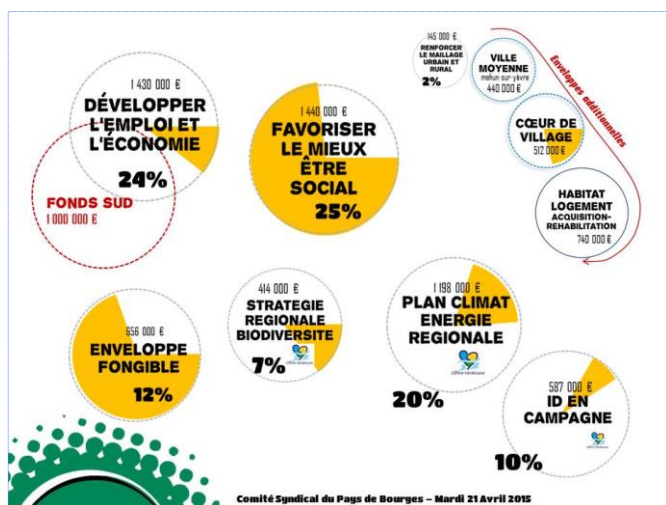
**VI - Questions diverses.**

**I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 12-03-15 :**

- Approbation,

Aucune remarque n'étant formulée quant au Procès-Verbal du Comité Syndical du 12 mars dernier, celui-ci est approuvé à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

**II- Suivi du Contrat Régional de Solidarité Territoriale :**



Loïc RICHER, Agent de développement, présente à l'aide d'un diaporama les grandes masses financières du CRST 2014-2019.

Comme le précise le document de travail, ce sont 21% des fonds régionaux qui sont notifiés pour cette première année, soit 1 467 900 € sur 6 870 000 € dont 1 100 000 pour le THD mobilisés au titre de ce contrat dont la durée est de 5 ans.

Le fort engagement des fonds régionaux sur l'enveloppe de fongibilité et l'axe lié aux services à la population (favoriser le mieux être social) est lié à la réalisation des projets communautaires de FerCher Pays Florentais (Complexe sportif) et des Terres Vives (Centre de Loisirs).

L'axe économique va connaître une forte évolution puisque 400 000 € de fonds régionaux sont fléchés sur le futur projet de la ZAC d'Activités localisées à Saint-Martin d'Auxigny/Quantilly, porté par les Terres Vives, tout comme le projet porté par l'Entraide Berruyère qui va aménager un deuxième site d'exploitation maraîchère à Saint-Eloy de Gy.

Enfin, plusieurs mesures concernent l'appui aux projets agricoles liés à la diversification (circuits courts), l'aide aux investissements collectifs portés par les CUMA. En complément, les fonds régionaux sont mobilisés pour accompagner des projets « touristiques » dont la création et la valorisation de circuits de randonnées. Une des mesures concernent la valorisation de sites touristiques avec une sous mesure pour accompagner la restauration du petit patrimoine du Canal de Berry.



La dotation des fonds SUD, mobilisée pour le THD, sera quant à elle entièrement engagée car ce fonds est lié à la politique régionale pour promouvoir le Très Haut Débit au plan Régional. La Communauté de Communes des Terres d'Yèvre engage le déploiement du THD sur son territoire.

Enfin, Farges-en-Septaine et Pigny ont mobilisé 19,3% de l'enveloppe des fonds régionaux affectés aux opérations « Cœur de village », pour cette première année. Il importe de faire un point avec les projets identifiés, puisqu'une collectivité va certainement confirmer le retrait de son projet. Donc il faudra faire un nouveau point avec les services régionaux concernant la marche à suivre, relative à la disponibilité de futurs fonds (à confirmer)...

En complément de cette enveloppe additionnelle, la Région Centre/Val de Loire mobilise 740 000 € de fonds régionaux pour conforter la création et la réhabilitation d'habitats locatifs, y compris sociaux....

### III- Étude Trame Verte et Bleue :

#### **Délibération n°CS/21-04-15/8 Cabinet retenu pour l'Étude "Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité"**

Alain MAZE informe l'assemblée que l'Étude Trame Verte et Bleue est identifiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019. Le Pays de Bourges est l'un des derniers à engager ce travail, à l'échelle régionale, suite à la formalisation du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique du Centre). Ce dernier a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2014 (arrêté préfectoral n°15.009 du 16 janvier 2015).

Cette étude sera menée en association avec le SIRDAB, présidé par Véronique FENOLL et co-animé par son équipe.

Les enjeux de l'étude sont :

- Consolider le Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB, donc des collectivités membres (signature de conventions croisées entre le SIRDAB, La Communauté d'Agglomération « Bourges Plus » et le Pays de Bourges) dont l'objet est de réaliser une cartographie au 1/25 000ème du territoire,
- D'aider les décideurs locaux à identifier les secteurs à enjeux,

- Établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité,
- Préparer la révision du SCoT et accompagner la réalisation des PLUI.

Au cours du Comité Syndical du 2 Décembre 2014, les membres avaient validé le lancement de la consultation, (*marché à procédure adaptée*). La consultation a été communiquée via le BOAMP. A l'issue, 9 propositions ont été réceptionnées.

Le Comité de Pilotage, associant les référents du SIRDAB, du Conseil Départemental, de la Région Centre-Val de Loire et des élus communautaires désignés par les EPCI, a étudié les différentes propositions des cabinets. À l'issue des échanges et travaux, une grille d'analyse s'est consolidée afin de classer les 9 propositions. Selon les critères identifiés au sein au sein du cahier des charges, Alain MAZE présente le classement des cabinets d'Études qui ont répondu à l'appel à projet.

Le Président sollicite les membres pour valider le classement proposé et retenir le cabinet ECOSPHERE, afin d'engager l'étude « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité ».

#### Marché Public - Synthèse des offres déposées

Nom du cabinet	Prix (30%)	Qualité et compétences de l'équipe et son organisation proposée (20%)	Pertinence de la proposition du candidat et son adéquation à la demande (50%)	total	Classement final
<b>ECOSPHERE</b>	21	17	43,75	<b>81,75</b>	<b>1</b>
<b>BIOTOPE</b>	27	14	38	<b>79,00</b>	<b>2</b>
<b>IEA/AEQUILIBRIUM/SIAM</b>	23	15	37,50	<b>75,50</b>	<b>3</b>
<b>MOSAIQUE</b>	16	14	43,75	<b>73,75</b>	<b>4</b>
<b>CDPNE/Nature 18</b>	19	12	37,5	<b>68,50</b>	<b>5</b>
<b>OTE</b>	30	7	31,25	<b>68,25</b>	<b>6</b>
<b>THEMA</b>	29	12	25	<b>66,00</b>	<b>7</b>
<b>GERECO / ETHEIS Conseil</b>	15	12	37,5	<b>64,50</b>	<b>8</b>
<b>ELEMENT 5/TERROÏKO</b>	27	9	25	<b>61,00</b>	<b>9</b>

**Après analyse des offres déposées, dans le cadre du marché public pour l'Étude « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité », les membres du Comité Syndical valident le classement proposé et décident, à l'unanimité, de retenir le cabinet ECOSPHERE.**

#### **IV- Programme Plantons le Décor :**

**Délibération n°CS/21-04-15/9 Entreprise retenue pour le Programme Plantons le décor nov/déc 2015 à nov/déc 2018**

Ce programme a pour objectif de mobiliser les habitants du territoire à planter des haies, en privilégiant, les essences locales et orienter le choix vers des trames mellifères. Le 2 Décembre 2014, les membres validaient le lancement de la



consultation. Deux entreprises ont répondu à la consultation inscrite au BOAMP. À l'issue de l'analyse le Président soumet le classement des deux propositions tel que :

### Marché Public - Synthèse des offres déposées

Nom de l'Entreprise	Prix (90%)	Performance Environnementale (10%)	Total	Classement final
<b>Pépinières Bauchery et Fils</b> (Crouy-sur-Cosson - 41)	80	8	88	1
<b>Entreprise Millet et Fils</b> (Vierzon -18)	70	3	73	2

Après analyse des offres déposées dans le cadre du marché public pour l'acquisition de plants et de fourniture du Programme Plantons le décor - comprenant 4 opérations de plantations de novembre/décembre 2015 à novembre/décembre 2018, les membres du Comité Syndical valident le classement proposé et décident, à l'unanimité, de retenir les Pépinières Bauchery et Fils.

### V- Point sur l'appel à projets LEADER,



### **L'ambition du territoire : Mieux Vivre Ensemble**

« Attirer et Maintenir de Jeunes Actifs sur le territoire »  
(Pays de Bourges 2006)

« Faire du Territoire un espace attractif tout en préservant un cadre de vie agréable et valorisé »  
(SIRDAB 2013)

Alain MAZE informe les membres que le Programme LEADER avait pour date de clôture le 15 Avril 2015, pour déposer le dossier de candidature. Loïc RICHER a remis ce dernier aux services de la Région, le jour même. La proposition est issue de plusieurs réunions avec les référents des associations et les Présidents des EPCI. Maintenant, il faut attendre la date de réponse ; néanmoins, il convient de poursuivre le travail de fonds et d'animation pour compléter le dossier.

L'Agent de développement rappelle que le dossier de candidature comprend un volet diagnostic, qui a été réalisé en croisant les données du SCoT, actualisées par les collègues du SIRDAB et de Carole DAVID-GILLET, chargée de mission "Observation et animation des territoires" au Conseil Départemental du Cher.

Enfin, au cours des différentes réunions, les axes d'interventions se sont matérialisés selon une cartographie de projets avec l'objectif de définir un ou des dénominateurs communs afin de créer un socle commun de travaux, partagé

entre les représentants des collectivités et des représentants privés (entreprises et associatifs), sous l'égide du Conseil de Développement.

Ainsi, trois thèmes ressortent :

- l'alimentation a été retenue entre la valorisation des circuits courts et les projets d'épicerie sociale et solidaire,...
- la silver économie avec un axe fort sur le maintien à domicile et l'aide aux associations locales qui interviennent sur ce domaine,
- les actions de valorisation et de promotions des Trames Vertes et Bleues en considérant le paysage comme valeur ajoutée pour promouvoir les circuits de randonnées à l'échelle du Pays de Bourges.

Loïc RICHER indique que 28 territoires ont répondu à l'appel à projets de la Région Centre-Val de Loire. Une des particularités de la candidature est d'axer une partie importante des fonds européens sur des projets d'investissement et ne pas solliciter de fonds pour l'animation du programme.

<p>Fiche Action.1 <b>L'alimentation et l'économie circulaire</b> Promouvoir le savoir-faire local, son image au cœur d'une dynamique « solidaire »</p>	<p>1.) Circuits courts : source de développement économique et local 2.) Promouvoir l'essaimage des projets de maraîchage, initiés par l'ESS sur le territoire et des projets citoyens via les expériences de jardins partagés... 3.) Accompagner la restauration collective locale : un effet levier conséquent pour les producteurs locaux... 4.) Produire et se nourrir : les Epicerie Sociales/solidaires, restaurants associatives, ressourcerie, des vecteurs pour construire du lien social</p>	560 000 €
<p>Fiche Action.2 : <b>Bien Vieillir chez soi pour vivre ensemble :</b> Apporter une réponse « Individuelle globale au maintien à domicile »</p>	<p>1.) Conforter la mise en œuvre de BATIS DEMONSTRATEURS et l'émergence de projets relatifs à la silver économie au cœur des projets territoriaux : 2.) Former les artisans et accompagner la création de supports de communication afin de sensibiliser les propriétaires à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (économiquement) chez soi : 3.) Identifier les besoins des territoires , des acteurs qui interviennent sur le secteur du maintien à domicile afin de faire évoluer les modes d'accompagnements en considérant l'ensemble des progrès technologiques (rôle, degré d'engagement, type d'intervention) : 4.) Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population au travers de l'ESS :</p>	305 000 €
<p>Fiche Action .3 Promouvoir la qualité Environnementale et Patrimoniale « une nouvelle donne territoriale »</p>	<p>1).Les Trames Vertes : vecteurs de promotion écologique et économique, 2) .Ferme –Abeille- Biodiversité : soutenir les projets d'aménagements liés à la reconstitution de corridors et de communication 3).Valoriser les éléments marquants des paysages, de la biodiversité et les projets touristiques afin de promouvoir les chemins de randonnées : étude environnementale et patrimoniale, communication, animation et mises en réseaux d'acteurs (futurs projets de vélo route), équipements innovants des sentiers urbains et ruraux,...</p>	220 000 €
<p>Fiche Action.4 Développer la coopération : Pour ouvrir les horizons et faire évoluer les pratiques</p>	<p>1).Mettre en place un groupe de réflexion sur le projet coopération et former ses membres 2).Animer pour mettre en œuvre le partenariat 3).Organiser le transfert d'expérience</p>	80 000 €
<p>Fiche Action 5 Évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER</p>	<p>1).Communiquer, assurer le suivi et l'évaluation du programme LEADER</p>	20 000 €
<p>1 185 000 € TOTAL DES FONDS FEADER SOLLICITÉS</p>		

La somme des fonds européens proposée est de 1 185 000 € de fonds FEADER, selon la maquette financière, présentée dans le tableau récapitulatif.

## Une Maquette financière pour apporter un effet levier sur le territoire

	Contributions publiques françaises	FEADER - LEADER	Dépenses Publiques Totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la dépense publique totale (DPN)	Contribution privée éventuelle
1.1.) Maintenir une dynamique agricole sur le Pays de Bourges – Promouvoir les circuits courts	50 000	70 000	120 000	58%	50 000
1.2.) Maraichage solidaire aux jardins partagés : un vecteur d'intégration et de mise en réseau des habitants ou valoriser le lien social	100 000	150 000	250 000	60%	90 000
1.3.) Projet de développement de la filière bio locale pour fournir la restauration hors domicile (RHD) en bio et développement de la RHD en bio dans le pays de Bourges	40 000	40 000	80 000	50%	20 000
1.4.) Accompagner la réalisation de projets solidaires liés à la création d'épicerie sociale et/ou solidaires, de restaurants associatifs, de soutien des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire (recycleries)	600 000	300 000	900 000	33%	150 000
2.1.) Conforter la mise en œuvre de BATI(s) DEMONSTRATEUR(s) et l'émergence de projets relatifs à la silver économie au cœur des projets territoriaux	120 000	165 000	285 000	57%	70 000
2.2.) Former les artisans et accompagner la création de supports de communication afin de sensibiliser les propriétaires à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (économiquement) chez soi	20 000	30 000	50 000	60%	10 000
2.3.) Identifier les besoins des territoires , des acteurs qui interviennent sur le secteur du maintien à domicile afin de faire évoluer les modes d'accompagnements en considérant l'ensemble des progrès technologiques (rôle, degré d'engagement, type d'intervention)	50 000	30 000	80 000	37%	10 000
2.4.) Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population au travers de l'ESS	60 000	80 000	140 000	57%	45 000
3.1.) Les Trames Vertes, vecteurs écologiques et économiques	90 000	70 000	160 000	43%	54 000
3.2.) Ferme –Abeille- Biodiversité : soutenir les projets d'aménagements liés à la reconstitution de corridors	200 000	70 000	270 000	25%	90 000
3.3.) L'itinérance douce, vecteur pour promouvoir la biodiversité et le patrimoine	100 000	80 000	180 000	44%	
4. Développer la coopération : Pour ouvrir les horizons et faire évoluer les pratiques	20 000	80 000	100 000	80%	
5. Évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER	20 000	20 000	40 000	50%	
<b>Total</b>	<b>1 850 000 €</b>	<b>1 185 000 €</b>	<b>3 035 000 €</b>	<b>39%</b>	<b>589 000 €</b>



Le programme d’actions recherche à créer des passerelles entre les mesures du CRST 2014/2019 et les orientations de l’appel à projets « ID en Campagne ». L’objectif étant de créer des actions passerelles entre les trois thèmes. L’alimentation est une composante du maintien à domicile, de la gestion santé des habitants. La valorisation des acteurs locaux, via les circuits courts, peut aussi se rapprocher des stratégies de promotion et de valorisation des circuits de randonnées, plus particulièrement le travail d’animation des projets qui vont s’imaginer le long du Canal de Berry, tout comme les liaisons Vélo entre Bourges, Sancerre et Vailly-sur-Sauldre en direction de la Loire à Vélo. La finalité étant de conforter l’attractivité touristique de Bourges et des sites historiques et patrimoniaux des collectivités du Pays de Bourges.

## VI - Questions diverses.

Après avoir retenu le cabinet ECOSPHERE pour suivre l’Étude « Élaboration d’une cartographie Trame Verte et Bleue et d’un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité », le Président sollicite l’assemblée délibérante pour demander une subvention au titre du CRST ».

### **Délibération n°CS/21-04-15/10 Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 Étude "Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité"**

**Les membres du Comité Syndical sollicitent, à l’unanimité, une subvention auprès du Conseil Régional du Centre / Val de Loire, au titre de la fiche 31 « Trame Verte et Bleue » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, pour l’Étude "Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité".**

**Le montant de la subvention sollicitée est de 46 500 € selon le plan de financement suivant :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>- Étude TVB</b>	<b>58 170 €</b>	<b>- Conseil Régional =</b>	<b>46 500 €</b>
		<b>- Autofinancement =</b>	<b>11 670 €</b>
<b>Total TTC :</b>	<b>58 170 €</b>	<b>Total TTC :</b>	<b>58 170 €</b>

Alain MAZÉ sollicite l’assemblée pour savoir s’il y a des questions diverses. Sans réponse, il clôt la réunion en remerciant à nouveau le Maire de Saint Palais pour son accueil chaleureux et rappelle **la date du prochain Comité Syndical qui aura lieu le mardi 30/06/15 à 18h30.**